

Règlement sur les caméras en CHSLD : La CSQ défend le corporatisme plutôt que les personnes vulnérables

Montréal, 13 novembre 2017 – « Accepter les propositions de la CSQ sur l'encadrement des caméras en CHSLD, c'est ouvrir à nouveau la voie à des abus » dénonce d'emblée M. Pierre Blain, directeur général du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), principal groupe représentant des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. « La CSQ fait preuve de corporatisme au détriment des droits des usagers les plus vulnérables » ajoute-t-il.

« Les syndicats sont les premiers à blâmer si une loi et un règlement ont été nécessaires pour contrer la maltraitance » ajoute M. Blain. « En refusant d'amender l'article 76.8 de la LSSSS pour permettre qu'une plainte visant un employé soit versé à son dossier, il n'y avait qu'un seul autre recours : la voie législative. Qui plus est, les conventions collectives contiennent aussi des clauses restrictives ».

Il est bon de rappeler qu'interrogée sur le sujet en commission parlementaire, M^{me} Louise Chabot, présidente de la CSQ, avait rabroué M. François Paradis de la CAQ en lui disant que « le RPCU devrait se mêler de ses affaires et qu'elle négocierait les conventions collectives des employés ».

La CSQ fait preuve de mépris envers les usagers et leur famille. « Le RPCU demande instamment à la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation d'ignorer les demandes syndicales et d'aller de l'avant avec le règlement » conclut M. Claude Ménard, président du RPCU.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et se fait le porte-parole des 650 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744